



HAL
open science

L'agriculture est-elle appelée à devenir un secteur de pointe. Valorisation agricole et socio-économique.

J. Dulac

► **To cite this version:**

J. Dulac. L'agriculture est-elle appelée à devenir un secteur de pointe. Valorisation agricole et socio-économique.. Forêt Méditerranéenne, 1997, XVIII (2), pp.125-132. hal-03557907

HAL Id: hal-03557907

<https://hal.science/hal-03557907v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La tournée

La visite de terrain du groupe «Emploi et formation : quels métiers pour la forêt méditerranéenne ?» s'est déroulé sur la propriété de Melle Jeanne DULAC à Mas-Blanc-des-Alpilles.

Le projet de réhabilitation de cette propriété agricole était à plus d'un égard révélateur des potentialités de création d'emplois et d'activités dont sont porteurs les espaces naturels. Située sur le versant nord du massif des Alpilles, au

cœur d'un espace protégé, particulièrement sensible au risque d'incendie, soumise à une forte pression foncière, cette propriété a vu sa réhabilitation devenir possible par la mise en synergie d'intérêts et intervenants très différents. C'est à l'histoire de ce projet et à la présentation de ceux qui ont contribué à sa réalisation qu'est consacré le compte rendu de cette journée de terrain.

L'agriculture est-elle appelée à devenir un secteur de pointe ? Valorisation agricole et valorisation socio-économique

par Jeanne DULAC *

Introduction : l'origine du projet : histoire et convictions présentes

Ce projet de plantation d'oliviers concerne une propriété située à cheval sur les communes de Mas-Blanc-des-Alpilles et de Saint Etienne du Grès (Bouches-du-Rhône) et appelée «Moulin de Rousty».

Rousty est un nom de famille et l'appellation de «moulin» qu'a conservée la propriété tient aux activités qui s'y sont déroulées dès 1703, date à partir de laquelle un moulin à huile a été créé et a fonctionné jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Si l'on en croit R. Vignal («Tarascon au XVIII^{ème} siècle, 1696-1796», thèse 3e cycle, Aix 1980, éd. Jeanne Laffite), et en lui laissant la responsabilité de son affirmation, il se serait agi du premier moulin à huile **semi-industriel** du flanc Nord des Alpilles.

Grâce au canal des Alpilles, l'irrigation de cette face Nord en a progressi-

vement modifié la physionomie, la conduisant aux cultures grainetières d'abord, maraîchères ensuite. Et le maraîchage a façonné un paysage nouveau par l'apparition de nécessaires haies coupe-vent qui vont fragmenter les parcelles, tandis que les zones plus enfoncées dans la colline et situées au dessus du canal, jadis complantées

d'oliviers, seront progressivement délaissées au profit d'un peuplement forestier anarchique.

Face à la situation agricole actuelle et, plus largement, devant l'évolution économique qui se fait jour depuis des années, trois grandes pistes de réflexion se sont peu à peu décantées à mes yeux :

- la certitude que l'agriculture et ses activités dérivées représentent l'un des défis et des enjeux socio-économiques majeurs des décennies à venir, à condition de choisir la qualité du produit et du travail.

- l'observation de deux faits dont nous devons tous prendre acte : les méthodes de gestion et de travail doivent être considérablement modifiées



Photo 1 : Le groupe autour de Jeanne Dulac (à gauche).

Photo D. Afxantidis

* Moulin de Rousty
13103 Mas-Blanc-des-Alpilles

par rapport au passé, même récent, mais simultanément l'agriculture doit s'appliquer à retrouver les rythmes naturels de production et adapter ses cultures au terroir qui les porte.

- la volonté de conserver à cette propriété son identité agricole et historique au milieu des convoitises et des pressions diverses s'exerçant dans les Alpilles ... Cette démarche s'inscrit dans une perspective de conservation du patrimoine culturel, agricole et forestier.

En raison de son site d'implantation, cette propriété touche à la fois au domaine forestier et agricole, de même que la période à laquelle ce projet se met en place, l'insère de manière particulière dans le contexte économique et social de l'heure, mettant en évidence l'actualité nouvelle et pressante du lien intrinsèque qui existe entre valorisation agricole et valorisation socio-économique.

La situation de la propriété et la mise en place du projet

Pour construire un projet viable à moyen et long terme, il me fallait partir d'une analyse approfondie du «donné» devant lequel je me trouvais.

1 - La situation réelle de la propriété en 1995

Les terres sous arrosage

Sur une superficie totale de 20 hectares, cinq se trouvaient sous arrosage, donc en maraîchage et affermés. Au fil des années et de la crise qui sévit dans la profession, ces cinq hectares s'étaient peu à peu réduits, les berges, les haies, les broussailles gagnant inexorablement, au point qu'en 1995, par bouts et par morceaux ajoutés, plus de trois hectares se trouvaient en friches réelles. A cela s'ajoutait le

ralentissement de la rotation des cultures alors que leur succession rapide faisait autrefois la richesse de l'exploitant maraîcher. Le fermier avait carrément basculé sur une monoculture d'hiver (salades) et une monoculture d'été (courgettes), appliquant à des petites surfaces des principes productivistes fondamentalement inadaptés et à tous les égards ruineux.

La forêt

Il restait donc une quinzaine d'hectares en forêt qui se répartissaient sur la propriété en trois zones :

- une petite fraction sur la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles (flanc sud du Défend d'Ayminy) en E.B.C. (Espace Boisé Classé),

- une partie actuellement en «Espace Boisé Classé» au P.O.S. de Saint-Etienne-du-Grès,

- une partie en bois non classés, le peuplement s'étant réalisé dans un vallon (le vallon de Rousty) planté en

oliviers jusqu'en 1956, ravagé moins par le gel en lui-même que par l'abandon qui a frappé cette culture durant des années. Ce peuplement forestier étant récent, cette partie n'était pas en E.B.C.

Tensions foncières environnantes

Ce terroir en piémont Nord et à mi-pente des Alpilles subit le double choc de la déprise agricole et de spéculations immobilières grandissantes : la crise très profonde et longue de l'agriculture et la diffusion de flux financiers massifs, venant de sources inavouées parce que souvent inavouables, conjuguent leurs effets pour conduire le propriétaire à abandonner ses terres dans l'espoir qu'elles seront transformées en terrain à bâtir et qu'ainsi il réussira la grande opération financière de sa vie.

L'environnement est donc difficile et tendu, aucun contrepoids réel n'existant efficacement pour l'instant

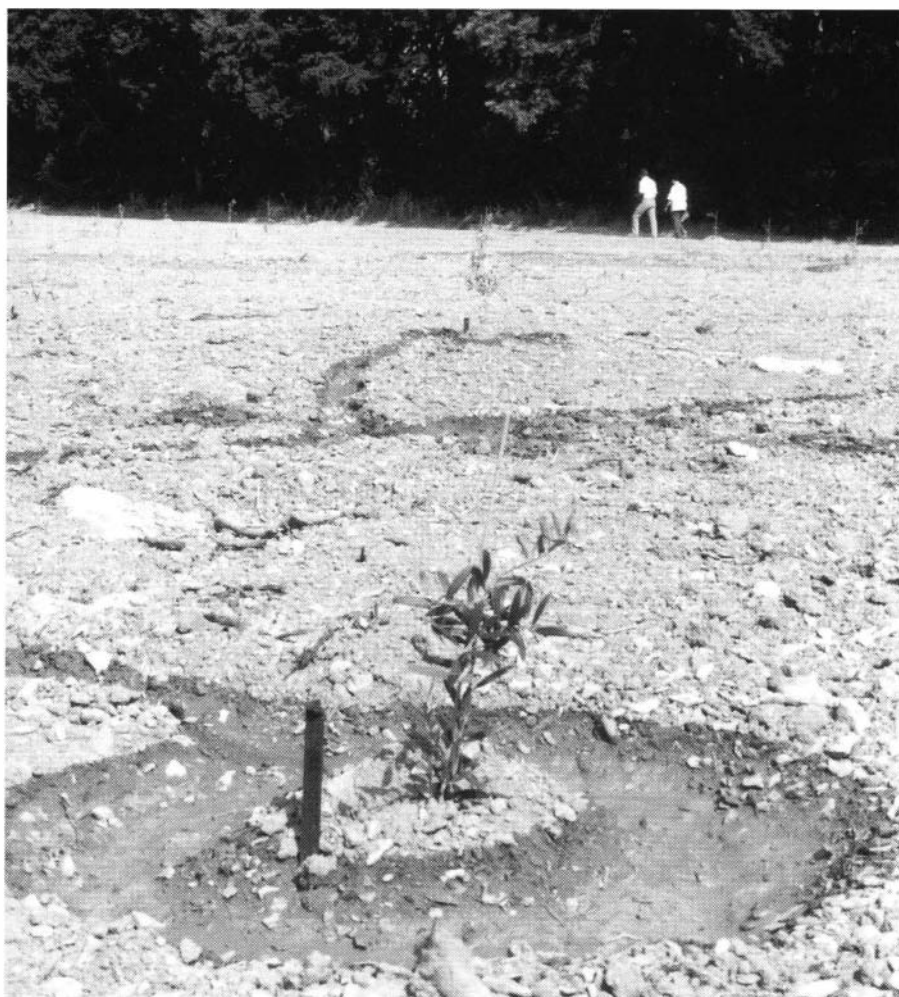


Photo 2 : Les plantations d'oliviers
Photo D.A.

face à des appétits voraces et des calculs le plus souvent hasardeux à long terme. La révision constante des P.O.S. met sans cesse en péril les zones dites «non constructibles».

Ce projet s'inscrit donc dans un cadre rendu complexe par une conjonction de facteurs individuels et collectifs qui sont finalement le fruit d'un immense désarroi. Il devait donc être d'autant plus mûri et réfléchi.

2 - Le choix de l'olivier

Pourquoi avoir jeté son dévolu sur cette culture ? Est-ce pour suivre un engouement actuel ? Trois raisons majeurs m'y ont poussé :

Une histoire et un acquis personnel

Si l'olivier est un arbre de culture et de poésie qui a marqué de son empreinte toujours visible la civilisation gréco-latine, et pourquoi n'y pas faire explicitement référence ? ... il y a aussi une histoire locale très particulière qui touche à la fois à ce terroir et à ma famille. Cette histoire pluriséculaire m'apportait ainsi la certitude que la réintroduction systématique de cette culture ne transgressait pas les lois naturelles de ce flanc Nord des Alpilles, mais au contraire lui permettait de revenir davantage à son identité propre...

Au surplus, je bénéficie d'un acquis personnel singulier tenant aux fonctions de mon père dont je ne puis taire ici la mémoire : titulaire de la chaire de chimie de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier et directeur de la Station d'Agronomie liée à cette chaire, il m'a laissé quantité de travaux personnels, de notes et de conversations qui servent de cadre intellectuel et scientifique au projet en question. Si reprendre cette propriété a représenté une décision lourde, elle repose néanmoins sur des bases solides ...

Un terrain - Une exposition - Une reconquête

Ce sol calcaire, souple, graveleux mais sans excès, légèrement sableux

par endroits, se prête admirablement à cette culture, permettant aux amendements appropriés de rendre au maximum de leurs possibilités. De plus, l'eau disponible dans la propriété est un facteur bénéfique non seulement pour augmenter la quantité, mais surtout la qualité de l'huile obtenue, étant bien précisé que cette irrigation doit se faire avec mesure, dans des conditions précises et en respectant les temps de sécheresse indispensables à cet arbre.

A ce support s'ajoute une exposition très ensoleillée, mais très ventée, puisque nous sommes en face Nord des Alpilles. Cette situation a pour conséquence immédiate un ralentissement de la végétation par rapport aux versants Sud des différents massifs, ce qui constitue un atout tant par rapport aux gels tardifs que par rapport à la période des pluies printanières qui ont plus de chances de se produire (sauf années exceptionnelles) avant l'explosion de la floraison.

Enfin, cette culture permet de reconquérir des terrains jadis exploités et que la forêt avait lentement envahis de manière anarchique. Non seulement il devient possible de regagner sur l'exubérance d'une nature non domptée mais de créer en même temps dans ce qu'il est convenu d'appeler désormais des «poudrières» une zone coupe-feu, l'olivier entretenu pouvant jouer ce rôle.

Une gestion particulière

Le plus souvent, l'olivier passe pour un arbre n'exigeant quasiment aucun entretien, en dehors de la taille, de la cueillette et du retrait des herbes au sol. Ceci est une vue très simpliste car, s'il résiste bien à des conditions de vie défavorables, il est l'un des végétaux réagissant le plus vite et le mieux à la qualité des soins prodigués. Outre l'irrigation, la fumure, la lutte contre les parasites ou maladies et la manière de conduire cette lutte, l'entretien régulier du sol contribuent puissamment, chacun pour sa part, à la quantité et à la qualité de la production.

Ceci dit, cet entretien, s'il est la condition absolue de la bonne marche d'une oliveraie, se fait selon un rythme et des normes relativement simples

et précis. En conséquence, il n'est pas nécessaire de commencer par l'acquisition d'un matériel agricole important. De la sorte, l'investissement lourd et l'amortissement ne viennent pas obérer le budget de l'exploitation puisque l'entretien du sol, sobre et peu fréquent (trois à quatre fois par an) peut être parfaitement confié à un prestataire de services, détenteur des engins adéquats. Cette possibilité d'éviter la surcharge d'un matériel que le travail régulier d'une oliveraie ne permettrait pas d'amortir aura donc sur sa gestion des incidences favorables importantes que nous examinerons plus loin.

3 - Collaboration avec les institutionnels

L'élaboration de ce chantier m'a conduit à rencontrer très rapidement deux grands institutionnels :

- la D.D.A.F. pour tout le cadre agricole, forestier et environnemental du dossier,

- la S.I.D.O (Société Interprofessionnelle des Oléagineux, protéagineux et cultures textiles) pour le volet strictement oléicole de ce dossier.

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F.)

Qu'il me soit permis d'exprimer ici mes chaleureux remerciements à chacun des membres de ce grand service de l'Etat ! Auprès d'eux, j'ai trouvé la qualité d'une écoute constante et d'une coopération qui s'est renforcée au fil du temps sur différents plans.

La visite du site forestier, puis l'instruction de cette partie du dossier a permis de définir un périmètre de défrichage très élargi par rapport à mon projet initial afin de permettre à la plantation prévue de jouer son rôle de coupe-feu, soit 66 830 m² autorisés par l'arrêt préfectoral du 31 janvier 1996.

C'est également avec le concours de la D.D.A.F. que le dossier concernant le F.G.E.R. a été mis au point, de même que, par son intermédiaire, j'ai

pu entrer en contact avec l'A.D.A.S.E.A. en vue du programme Agri-Environnement Alpilles.

La S.I.D.O.

Organisme économique servant «d'interface» en quelque sorte entre le monde oléicole, l'Etat et la C.E.E., la S.I.D.O. a pour vocation, entre autres, de mettre au point et de monnayer les plans successifs de rénovation oléicole, d'en suivre la mise en œuvre et les effets. Son rôle, non seulement technique, mais économique, est spécifique ; c'est à ce titre, et en parfaite coordination avec la D.D.A.F. qu'elle constitue pour moi un interlocuteur permanent et un intervenant indispensable.

Insertion du projet dans les mesures d'ordre général et local

Lorsque j'ai jeté les premiers jalons en vue de concrétiser cette reprise de la propriété, j'ignorais que deux grandes mesures venaient de se mettre en place.

1 - Le fonds de gestion de l'espace rural (F.G.E.R.)

Le champ d'application du F.G.E.R.

Né de la loi d'aménagement du territoire du 4 février 1995, le Fonds de Gestion de l'Espace Rural a pour but de contribuer financièrement à l'entretien durable et à la réhabilitation des espaces à l'abandon ; il s'agit de crédits inscrits au titre IV du budget du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'objet consiste donc en une remise en état ou une reconquête sur les friches, et ceci afin de permettre une lutte contre une végétation anarchique, envahissante et dangereuse et contre une «fermeture des milieux naturels» qui les stérilise peu à peu.



Photos 3 et 4 : Le gaudre qui jouxte la propriété, avant (en haut) et après (en bas) l'intervention de la F.I.R.A.

Photos D.A.

Le projet s'intégrait donc parfaitement à ce schéma d'ensemble puisque :

- les terres à l'arrosage étaient rongées par une friche en croissance annuelle,

- les anciennes terres d'oliviers étaient complètement envahies par une forêt anarchique,

- le «gaudre de Rousty», que la propriété jouxte sur un kilomètre était

complètement fermé, empêchant le renouveau d'espèces en voie de disparition auxquelles le nettoyage commence à donner vigueur.

L'esprit du F.G.E.R.

Le F.G.E.R. ne finance que les travaux entrepris par des agriculteurs ou groupements d'agriculteurs en vue de vaincre la friche envahissante ; mais, de par son importance, il est davanta-

ge destiné à permettre le lancement de travaux d'envergure ; en d'autres termes, il contribue à lutter contre la déprise agricole proprement dite et, par voie de conséquence, il peut de facto jouer un rôle de contrepoids aux pressions foncières qui pèsent sur les agriculteurs. Il ne s'agit aucunement de subventions à l'investissement lourd en matériel ou bâtiments.

De plus, le F.G.E.R. ne finance en partie ces travaux qu'en vue d'une gestion durable du patrimoine foncier qu'il a aidé à réhabiliter : il s'agit bien d'une perspective à long terme. Et une plantation d'oliviers ne peut s'envisager que dans une vue d'avenir.

2 - L'opération locale agri-environnement Alpilles

Elle s'est mise sur pied pour concrétiser le Règlement 2078/92 émis par la C.E.E. donnant aux Etats membres la possibilité de créer un régime d'aides destiné aux agriculteurs en vue «d'introduire, ou maintenir, des méthodes de production compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et des ressources naturelles». Pour ces mesures, l'Europe assure la moitié du financement tandis que chaque Etat apporte l'autre moitié ; en France, les crédits proviennent conjointement de l'Etat et des collectivités locales.

L'esprit des opérations Agri-Environnement

Il s'agit d'opérations locales établies en concertation avec des partenaires locaux ; et elles ne s'adressent aux agriculteurs qu'à travers des contrats individuels.

Leur champ d'application

Ces opérations n'affectent les crédits qu'en vue de l'entretien et de la protection de l'environnement et des milieux naturels. C'est pourquoi elles complètent parfaitement les subventions accordées dans le cadre du F.G.E.R., pouvant se cumuler.

3 - Valorisation de ces subventions

Telles qu'elles sont octroyées, elles offrent à l'agriculteur des possibilités particulières qui ne porteront leur plein effort qu'en fonction de la manière dont il en sera fait usage. Le premier devoir moral - élémentaire ! - consiste évidemment à ne pas les détourner de leur objet.

Mais ces subventions qui sont véritablement des dons d'argent public doivent être utilisées de telle sorte qu'elles produisent une «plus-value» ; tel est du moins l'état d'esprit avec lequel je les regarde selon trois directions ; elles doivent entraîner :

- une plus-value technique : les méthodes culturales doivent s'organiser autour d'une volonté délibérée de protéger l'environnement et de revenir à une production de grande qualité ;

- une plus-value économique : non seulement un produit de qualité se commercialise mieux, mais il passe généralement par des circuits de distribution moins complexes ; l'agriculteur doit à coup sûr être plus vigilant sur ce point, et peut-être plus organisateur ...

- une plus-value sociale : les crédits publics trouvent actuellement leurs prolongements significatifs dans la création d'emplois. Autant le F.G.E.R.

et l'opération Agri-Environnement Alpilles ne constituent en aucun cas une quelconque aide à l'embauche, autant ces subventions jouent néanmoins un rôle d'entraînement en ce domaine puisque la réhabilitation et l'entretien de l'espace rural passent nécessairement par l'intervention de l'homme.

Les incidences socio-économiques de ce projet à court et à long terme

1 - Les cinq entreprises qui travaillent sur le site

Cinq entreprises ont été amenées à intervenir sur la propriété.

Description

- La SOFOEST : elle a eu pour mission de couper les haies de cyprès (environ 3000 arbres) et les six hectares de défrichement autorisé.

- L'association A.R.T.A.A. : «Association pour la Réhabilitation des terres Agricoles Abandonnées», dont l'objet est la formation et la spé-



Photo 4 : Intervention de la SOFOEST sur la propriété.

Photo D.A.

cialisation de chômeurs de longue durée dans la culture de l'olivier essentiellement (mais non pas exclusivement). Avant d'en arriver à la plantation, leur intervention a d'abord consisté à préparer la reconquête du terrain progressivement laissé en friches par les fermiers au fil des ans.

- La F.I.R.A. : «Formation, Insertion, Reboisement des Alpilles» : elle intervient pour la réhabilitation du «gaudre de Rousty» que la propriété jouxte sur un kilomètre.

- V.E.S. S.A.R.L. : «Verdon Environnement Service S.A.R.L.» qui exploite au fil des saisons les sous-produits de la forêt.

- Entreprise Noël et Fils S.A.R.L. : elle accomplit toute la restructuration des terres (nivellement, remise en état des filioles d'arrosage et des ruisseaux d'écoulement etc ...) et, une fois la plantation faite, elle continuera à assurer le travail régulier du sol.

Leur arrivée successive et leur articulation

Initialement, seules trois entreprises étaient prévues : la SOFOEST, l'entreprise Noël et Fils, A.R.T.A.A.

Au mois de février 1996, la D.D.A.F., par l'intermédiaire de M. Laville, prenant en compte mes observations sur la nécessité de nettoyer et d'aérer le gaudre, m'a demandé si j'accepterais de faire travailler les stagiaires de la F.I.R.A. ; la formation qui leur est donnée m'assurait de la qualité du travail et leur intervention a donc été décidée.

Ensuite, par M. Delautre, responsable de la F.I.R.A., j'ai eu des contacts avec M. Fournier de V.E.S. ; l'exploitation des sous-produits de la forêt me paraît une excellente chose car elle réalise, pour sa part, la double performance de contribuer à l'entretien de la forêt et de créer de l'emploi en récupérant un marché dont le chiffre d'affaires est important, mais échappait jusque là à tout contrôle.

Donc, à partir d'un projet initial simple, des possibilités nouvelles et imprévisibles se sont ouvertes, avec des perspectives à long terme, et nous ne sommes peut-être pas au bout.

ARTAA Association pour la Réhabilitation de Terres Agricoles Arborées *

1 - Les objectifs

- remettre en production des terres agricoles abandonnées,
- aménager de nouvelles terres en relation notamment avec les programmes de lutte contre les incendies et la protection des paysages,
- proposer tous services correspondant aux besoins de l'oléiculture, l'arboriculture fruitière et l'environnement.

Dans un premier temps, les activités concernent uniquement des terres, privées ou publiques, plantées ou à planter en oliviers.

2 - Le territoire

28 communes de Provence sont concernées dans le long terme. Actuellement ARTAA travaille sur les communes de Velaux, Coudoux, Saint Rémy de Provence, Cogolin, et La Ciotat.

3 - Le personnel

Les travaux sont effectués en utilisant des personnes en situation sociale difficile. Ces personnes sont ou seront formées aux différentes techniques agricoles qui, en leur apportant un métier permettront leur insertion économique.

Les effectifs actuels sont de 24 salariés. Chaque fois que le montant permanent des travaux sur une commune le permet, ARTAA embauche en priorité des personnes de ces communes. En comptant sur la conjonction de toutes les bonnes volontés, la prévision d'effectif en fin 96 est de 30 personnes.

4 - Les services

En s'appuyant sur la connaissance des biotopes les travaux suivants peuvent tout ou en partie être exécutés :

- débroussaillage lourd (arbres à un stade de développement avancé) ou plus léger (végétation buissonnante), écobuage, désherbage
- travail du sol : aménagement d'accès, réfection des ouvrages (ex : restanques), remblais, nivellement
- travaux préparatoire à la plantation : traçages, trous, ...
- conception et installation d'équipements : arrosage, ...
- labours, avec enrichissement des sols par apports nutritifs
- plantations
- taille de réhabilitation ou d'entretien
- traitement insecticides ou fongicides (connaissance des ravageurs et maladies) et pratiques de la lutte intégrée et biologique
- récolte.

5 - Le cadre contractuel

Son expression est souple et multiforme : fermage de courte ou longue durée, convention avec les collectivités territoriales, interventions effectuées sur devis au tarif du marché.

6 - Les partenaires

ARTAA est fortement soutenue par différents services de l'Etat, différentes structures publiques à vocation économique et sociale, par des propriétaires privés, par certaines communes qui mettent des terres à disposition.

7 - La volonté

Concilier une approche économique et sociale avec le concours du plus grand nombre.

* 229, avenue du Prado 13008 Marseille Tél : 91-66-63-86

Intervention du Centre de formation FIRA sur la propriété de Jeanne DULAC

par Hervé DELAUTRE et Joël LEGALLO *

Depuis le début de l'année 1996, la participation de l'Association FIRA (Formation Insertion Réhabilitation des Alpilles) à l'amélioration et la remise en valeur de la propriété agricole et forestière de Mademoiselle Dulac peut être résumée de la manière suivante :

- Lieu des activités :** Moulin de Rousty
Commune de Mas Blanc des Alpilles
- Maître d'œuvre :** Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, représentée par Monsieur Laville (technicien)
- Intervenants :** A raison de 2 jours par semaine, la FIRA a réalisé ce chantier de formation en présence de :
- 2 techniciens-formateurs
- 1 chef d'équipe
- 22 stagiaires inscrits au CAPA d'Ouvrier Forestier Sylviculteur
- Objectif général :** Travaux d'amélioration sylvicole et de nettoyage d'un gaudre et des surfaces attenantes sur 1000 m linéaires. Remise en valeur d'un parc ornemental datant du 17^{ème} siècle.
- Détail des opérations :**
- Débroussaillage manuel sélectif sur environ 15 m de largeur.
 - Coupe sélective des arbres et arbustes à l'exception des sujets indispensables au maintien des berges (technique appliquée aux ripisylves).
 - Abattage dirigé des arbres couchés ou sensibles aux risques de chablis.
 - Façonnage des bois en qualité papeterie (2m) ou chauffage (0,5 - 1m).
 - Elimination par broyage des ronces et de la strate herbacée.
 - Ramassage et brûlage contrôlé des rémanents de coupe, en conformité avec les règles essentielles de sécurité et en application de l'arrêté préfectoral.
- Intérêts pédagogiques :**
- Grande diversité botanique due à la présence de situations forestières différentes, permettant la reconnaissance des essences et les applications sylvicoles qui en résultent.
 - Des conditions techniques de réalisation des travaux souvent difficiles nécessitant une parfaite organisation des effectifs, le respect des normes de sécurité et la conduite des opérations par équipe.
 - La motivation des stagiaires par l'appréciation visuelle de l'avancée quotidienne des travaux ; compte tenu de l'état du chantier au préalable.
 - Le choix intéressant des différentes activités pratiques que nous offre ce site (travaux d'abattage, de débroussaillage, de taille, etc ...).
 - La recherche des techniques de travail et la sélection des essences en conformité avec le programme de CAPA «d'Ouvrier Sylviculteur».

Conclusion

La participation de la FIRA sur ce site s'est révélée très motivante pour l'ensemble des personnes travaillant en parfaite osmose pour un objectif commun : faire renaître une propriété rurale par la création de multiples activités permettant également à des stagiaires d'apprendre un métier dans des conditions «grandeur nature».

* FIRA - Mas de Véran Quartier Fourchon 13200 Arles Tél. 04 90 93 08 46

2 - L'insertion du projet dans le tissu socio-économique existant

Pourquoi avoir choisi de faire intervenir des prestataires de services ?

Si ce type de projet veut démarrer dans des conditions financières les plus saines possibles, il convient à l'évidence d'éviter un alourdissement des investissements de départ. De plus, en raison des diverses contraintes pesant sur les exploitations agricoles, il est clair que, avant d'avoir atteint un certain seuil de chiffre d'affaires et de superficie, elles ne peuvent songer à amortir un matériel lourd, poids qui revient aux entreprises compétentes.

La qualité du travail fourni et du matériel utilisé, ainsi que sa proximité géographique, désignait à mes yeux l'entreprise Noël et Fils pour prendre en charge les travaux du sol. Ce choix, qui n'alourdit pas le bilan, permet en réalité au projet de ne pas bousculer le tissu économique et de contribuer à faire «tourner» non seulement cette année, mais régulièrement dans le futur, une entreprise locale.

Le rôle des associations ou des sociétés de services

Dans l'immédiat, les deux associations servant de cadre juridique à la réinsertion de chômeurs de longue durée - chacun selon des modalités différentes - leur assurent d'une part une formation et des lieux de travail et constituent d'autre part pour l'exploitant des interlocuteurs précieux.

L'évolution en société de services n'est pas envisageable, d'autant plus que selon les secteurs, on peut transformer en emplois annuels une succession d'emplois saisonniers. Une telle pratique, qui aurait de vrais avantages, exige un cadre juridique souple.

Privilégier l'humain

Choisir ce type de gestion doit permettre de dégager au mieux et de maintenir l'emploi humain. La machine a son rôle à jouer, et il est indispensable à un certain niveau, mais de

façon telle que cela permette à l'homme de reprendre pleinement sa place dans l'exploitation. Choisir la qualité du produit a pour corollaire obligé un «recadrage» précis des fonctions mécaniques et des fonctions humaines. Alors les financements affectés à l'investissement lourd et à l'amortissement du matériel pourront être déplacés vers le travail humain, donc vers l'emploi.

3 - La coordination

L'ensemble des équipes venaient d'horizons très divers ; rien, a priori, ne les rapprochait. Et pourtant l'osmose s'est bien faite, chaque groupe conservant son identité.

Un certain nombre d'observations me semblent devoir être mises en évidence :

- la coordination est décisive quant à la qualité du travail et elle a pour cheville ouvrière le responsable de la propriété qui, en conséquence doit continuellement payer de sa personne sur le chantier, mais également en amont et en aval de ce chantier. A vrai dire, la bonne marche sur le terrain s'enracine dans un suivi administratif, juridique, etc ... qui constitue véritablement un travail à plein temps.

Mais il est clair que l'option prise sur la qualité - ceci étant expliqué - fouette les énergies, stimule l'initiative personnelle, encourage le dialogue.

- Le choix délibéré de faire intervenir des prestataires de service a eu une conséquence inattendue : il s'est créé un effet à la fois pondérateur et tonifiant à faire coopérer des hommes travaillant dans des entreprises ayant une raison et des structures sociales «classiques», pour l'instant stables quoique toujours sous tension, et des hommes sortant du chômage par le truchement de voies associatives, nécessairement plus incertaines et dont la pérennité ne pourra être assurée que par leur ardeur et leur qualité dans le travail. Aux uns, cela a mieux fait toucher du doigt la dure réalité du chômage, aux autres cela a achevé de montrer concrètement l'indispensable rigueur quotidienne du travail. La qualité des uns a appelé la

qualité des autres. Là encore, la coordination est la condition de l'émulation.

- Ce chantier portant sur douze hectares est relativement considérable, mais il est agricole dans un cadre forestier. Ceci a deux conséquences :

* la variété du travail ; en milieu agricole les gestes ne sont pas répétitifs.

* La restitution de sa beauté au cadre naturel ; participer à cette restitution provoque la légitime fierté de ceux qui s'en trouvent les artisans et dynamise ainsi leur volonté de travailler.

Conclusion

Ce projet obéit à une cohérence et à un dynamisme internes qui n'auraient pu porter le moindre fruit sans la rencontre avec des institutionnels, des professionnels et des hommes de terrain d'une qualité et d'un dévouement exceptionnels.

Mais la clef de voûte de cette construction réside bien dans la conviction habitant chacun des intervenants et selon laquelle une certaine agriculture doit se maintenir ou revenir au centre des préoccupations européennes, internationales, nationales,

régionales et purement locales. Cette certitude ne s'appuie pas sur une quelconque vision idéologique, mais sur l'observation de trois faits singulièrement perceptibles dans notre région méditerranéenne :

- la protection, l'entretien et la mise en valeur des ressources naturelles est une nécessité vitale si l'on veut conserver un cadre viable ;

- le tourisme ne peut plus être considéré comme une «industrie» capable de faire «tourner» économiquement une région ; il est à la fois trop volatile et touché trop fortement par la crise économique générale ;

- une agriculture bien conçue et réfléchie constitue un vivier d'emplois divers et nombreux.

L'axe sur lequel doit prendre appui la mise en œuvre de tels projets est la qualité. Toutes les expériences déjà menées en ce sens le prouvent abondamment et c'est pourquoi l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'agriculture apparaît bien actuellement comme l'un des enjeux socio-économiques majeurs des décennies futures, enjeu qui, à tous les échelons du pouvoir - notamment aux échelons locaux - devrait être plus sérieusement et plus largement pris en compte.

J.D.



Photo 5 : Les participants du groupe de travail lors de la visite de terrain chez Melle Dulac.

Photo D.A.